

## DÉSHÉRBANT TOTAL ANTI-GERMINATIF AVEC EMPLOI AUTORISÉ DANS LES JARDINS



- **Homologation AMM N°2050145 pour le Désherbage Total (DT) de Parcs, Jardins publics et Trottoirs.**
- **2 types d'action : foliaire et antigerminatif.**
- **Rémanence importante : 3 à 4 mois.**
- **Efficace sur la quasi-totalité des mauvaises herbes en pré et post levée.**
- **Très facile d'utilisation.**
- **Recommandé pour le désherbage des allées dans le respect total des bordures engazonnées.**
- **Non classé toxicologiquement. Emploi autorisé dans les jardins.**

### CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Suspension concentrée de couleur blanche.
- Liquide facile d'utilisation.
- Point d'éclair : > 100 °C.
- Contient 125 g/L de Glyphosate acide et 20 g/L de Diflufénicanil (DFF).
- Le Glyphosate permet une action foliaire et curative.
- Le Diflufénicanil possède une action antigerminative et préventive qui agit en prélevée des mauvaises herbes en pénétrant dans l'adventice par la tigelle.
- Délai de ré-entrée : 6 heures ou temps de séchage.
- Détruit un très grand nombre de graminées et de dicotylédones annuelles et vivaces.

### SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- AMM N°2050145 (Paysage & jardins).
- Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
- Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé (Adivalor)
- Réserve à l'usage professionnel.
- EAJ : Emploi Autorisé dans les Jardins.

### MODE D'UTILISATION :

- Traiter de préférence au printemps sur des adventices en végétation active.
- Traiter en l'absence de vent pour éviter l'entraînement sur les cultures voisines, et en absence de gel ou rosée.
- Ne pas traiter s'il y a un risque de pluies dans les 2 heures qui suivent le traitement.
- Diluer 128 ml de produit dans 10 litres d'eau pour traiter 150 m<sup>2</sup>.
- Traiter par pulvérisation à basse pression avec des buses à jet plat et une lance munie d'un cache protecteur pour ne pas endommager les plantes à conserver.
- Rincer soigneusement les appareils à l'eau, après utilisation; ne pas évacuer les eaux de rinçage à proximité des sources, puits, rivières, égouts conformément à la réglementation en vigueur.
- Dangereux : Respecter les précautions d'emploi.

**Doses et usages : Désherbage des allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs : 9 L/Ha.**